

Stéphane Rossini *Conseiller national*

Référendum LPP Pas de privilèges pour les privilégiés !

Depuis son existence, la prévoyance vieillesse subit les assauts répétés des catastrophistes. A cet égard, « l'AVS en faillite » figure certainement parmi les slogans le plus répandus de la politique sociale helvétique. Il n'en est pourtant rien ! En matière de prévoyance professionnelle, depuis 1985, la LPP devrait contribuer à l'objectif constitutionnel de maintien du niveau de vie antérieur des rentiers. Or, à ce jour, ni l'AVS ne couvre les besoins vitaux, ni la LPP ne permet de maintenir le niveau de vie antérieur. La Constitution fédérale n'est pas respectée. Et certains voudraient encore baisser les rentes ! De qui se moque-t-on ?

Pénaliser les petits salaires

En théorie, la baisse du taux de conversion est « neutre », puisque l'on répartit le capital épargné sur une plus longue durée de vie. Mais, les retraités ne se nourrissent pas de théorie, encore moins de pourcents ! Car la réalité est catégorique. Qui meurt avant l'âge statistique, avant cet âge théorique utilisé pour déterminer le taux de conversion ? Les personnes appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus basses ; celles ayant les métiers les plus pénibles, aux taux d'invalidité les plus élevés, à l'espérance de vie plus courte et aux salaires les plus bas. Pour les récompenser de ces cumuls de situations défavorables, les bourgeois entendent réduire leurs rentes, creusant davantage encore, via les prestations sociales, les fossés déjà existants entre les niveaux de revenus. On renforce dès lors les inégalités. C'est intolérable. Quant aux revenus élevés, ils bénéficieront des prestations de la partie surobligatoire de la LPP.

La politique définit la solidarité

Si la science actuarielle élabore des perspectives financières sur la base de statistiques, il incombe à la politique d'assumer la responsabilité de définir la structure et les contours de la

solidarité par la sécurité sociale. La science est une béquille pour raisonner, rien de plus. Elle n'est pas une vérité politique. De plus, le discours actuariel ne saurait être considéré comme purement scientifique. Il est fondé lui aussi sur des appréciations et des hypothèses. Conséquence : plusieurs tables de mortalité coexistent. Elles comportent des écarts importants sur l'estimation de la durée de vie à 65 ans : de 17,9 à 20,5 ans pour les hommes et de 21,0 à 27,1 ans pour les femmes. Ces écarts provoquent de grandes différences sur l'appréciation du taux de conversion. Révélateur, les actuaires ont des visions opposées sur cette question. Certains voudraient abaisser le taux de conversion à 5,6%, d'autres ont affirmé devant les commissions parlementaires que le 6,8% déjà décidé était une vision trop pessimiste !

Affirmons encore que la surexploitation de la crise des marchés financiers est étonnante et peu rigoureuse. Les mêmes qui en appellent à la confiance en l'économie cultivent ici le pessimisme. On évacue ou sous-estime la diversité des placements opérés par les institutions de prévoyance. Viser un rendement global de 4,9% nécessaire pour assumer un taux de conversion à 6,8% n'est pas illusoire. Les arguments de la démographie et de la plus basse rentabilité des capitaux servent le catastrophisme. La rentabilité doit s'appréhender à long terme. L'évolution de la productivité et des salaires est sans cesse passée sous silence.

Réduction précipitée et baisse des rentes

Le parlement, en réduisant le taux de conversion de 7,2% à 6,8% en 2014, a fait son travail. La Gauche ne s'y est pas opposée. L'accélération du processus de baisse du taux à 6,4% en 2016 est donc précipitée. La baisse de 6,8 à 6,4% réduit les rentes de 5,9%. Si l'on ajoute la première baisse (de 7,2 à 6,8%), c'est au total une réduction des rentes de l'ordre de 11% à laquelle on soumet les rentes LPP. C'est exagéré. D'autant plus que dans le cadre des assurances privées, seul le 90% des rendements (légal quote) revient aux assurés... 10% des rendements profitent directement aux compagnies d'assurance !

Démantèlement social

Il est temps de mettre un frein aux incessantes pressions sur les

Il est temps de mettre un frein aux incessantes pressions sur les prestations sociales de ce pays. De manière éhontée, la majorité bourgeoise du Parlement procède à un jeu de massacre sur l'assurance-chômage alors que nous sommes en période de crise. Dans le même élan, elle biffera des milliers de rentes AI. Pendant ce temps, les fossés ne cessent de croître. Plus que jamais, les riches toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres est une réalité de plus en plus criante. A baisser encore les rentes des « petits » et des rentiers les plus fragilisés, on accroît la précarité et réduit la capacité de consommation des ménages. D'autant plus que l'indexation des rentes n'est pas automatique. C'est économiquement totalement contreproductif !

Enfin, à force de réduire le taux de conversion, on atténue l'attrait de la rente au profit du capital et on entame la confiance de la population à l'égard de la prévoyance professionnelle. Or, pour maintenir les diverses formes de solidarités nécessaires au fonctionnement des régimes de sécurité sociale et ancrer le système dans le long terme, le soutien de la population est impératif. Il convient d'éviter des ruptures de solidarité, intergénérationnelle notamment. Affaiblir le 2^{ème} pilier, c'est affaiblir aussi la crédibilité du système des Trois piliers !

Cette révision pénalise une fois de plus les métiers pénibles et les petits revenus. Elle privilégie les hauts revenus. Il faut donc la rejeter. Comment, décemment, soutenir une baisse de 5 à 10% des rentes de rentiers qui ont déjà les rentes les plus faibles ? Comment continuer de ne pas respecter la Constitution fédérale ? C'est inacceptable et injuste. Une telle révision doit donc être rejetée.

SR – Haute-Nendaz, le 30 janvier 2010

[Retour](#)